

**COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**  
**Lycées hors LP**  
Article R511-20 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- Mme MARQUEZ	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- M. FONTAINE	- Pas de suppléant
• Le conseiller principal d'éducation désigné par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement	- Mme CHEZE	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme LAGEISTE	- Pas de suppléant
• Quatre représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- Mme DA GRAÇA - M. CHERET - Mme BATARD - M. PESCAROU	- M. VELUT - Mme PANZER - Mme FORGET - Mme MOREL
• Un représentant élu des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- Mme DEON	- Mme NGO-TANG
• Deux représentants élus des parents d'élèves	- Mme COUPE - Mme ROSI	- Mme BUENO - Mme MARQUAIRE
• Trois représentants élus des élèves	- M. GUEGAN FRANCFORT (TES3) - M. MAYIMONA (1G7) - Mlle SMAALI R. (1 STMG)	- M. BADJI Milane (TES3) - Mlle PELZMAN (1G7) - M. CHAPMAN MOLINA (1 STMG)